



Procès-verbal du Conseil Municipal - 05 Juin 2026 -

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin, à dix-huit heures et trente minutes, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard BAILAN, Maire.

La convocation a été adressée le vingt-neuf mai deux mille vingt-six.

ÉTAIENT PRÉSENTS : 13 membres

M. BAILAN Bernard, M. ROUSSET Philippe, Mme TORRES Florence, M. LORTEAU Christophe, M. SIMON Pierre-Gilles, M. TORRES Daniel, Mme NOUAL Karima, Mme POTIER Hélène, Mme DUPERRIN Sandrine, Mme SZURCZEC Isabelle, M. BENOIT Jérôme, Mme PANCALDI Jessica, M. SUIRE Théo.

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : 02 membres

M. CHARREYRE Didier, Mme JOLLY-MICHEAU Corinne.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : Mme TORRES Florence.

I – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 20 MAI 2026

II – ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS POUR LES ÉLECTIONS SÉNATORIALES AU SCRUTIN MAJORITAIRE (- 1 000 hab.)

Lecture de l'arrêté relatif au vote par Monsieur le Maire ;

Lecture des modalités et du règlement du vote par Monsieur le Maire ;

Le Conseil Municipal s'est réuni en mairie, le vendredi 5 juin 2026 à 18h30,

Vu le code électoral ;

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'instruction n° INTP2611651C du 6 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

Vu l'arrêté préfectoral pris en date du 11 mai 2026 indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune ;

a) *Composition du bureau électoral*

Monsieur Le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Monsieur SIMON Pierre-Gilles, Monsieur TORRES Daniel, Madame PANCALDI Jessica et Monsieur SUIRE Théo. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) *Élection des délégués :*

Les candidatures enregistrées :

M. BAILAN Bernard,
M. ROUSSET Philippe,
Mme. TORRES Florence.

Monsieur le Maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 13
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 13
- majorité absolue : 7

Ont obtenu :

- M. BAILAN Bernard : 13 (treize) voix,
- M. ROUSSET Philippe : 13 (treize) voix,
- Mme TORRES Florence : 10 (dix) voix,
- M. LORTEAU Christophe : 3 (trois) voix.

Monsieur BAILAN Bernard, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué ;

Monsieur ROUSSET Philippe, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué ;

Madame TORRES Florence, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée déléguée.

c) *Élection des suppléants :*

Les candidatures enregistrées :

M. LORTEAU Christophe,
M. SIMON Pierre-Gilles,
M. SUIRE Théo.

Monsieur le Maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des suppléants en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 13
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 13
- majorité absolue : 7

Ont obtenu :

- M. SIMON Pierre-Gilles : 13 (treize) voix,
- M. LORTEAU Christophe : 13 (treize) voix,
- M. SUIRE Théo : 13 (treize) voix.

Monsieur SIMON Pierre-Gilles, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé suppléant ;
Monsieur LORTEAU Christophe, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé suppléant ;

Monsieur SUIRE Théo, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé suppléant.

III – QUESTIONS

a) Médailles d'honneur pour années de services

La demande de médailles sollicitée par Monsieur le Maire en l'honneur des années de service au sein du Conseil municipal et de la mairie a été acceptée par Monsieur le Préfet.

Monsieur le Maire propose d'organiser la cérémonie de remise des médailles le mercredi 24 juin 2026, à l'issue du Conseil municipal.

Les récipiendaires sont :

- Madame BERNARD Valérie ;
- Monsieur MAURIN Pierre ;
- Madame PETIT Danielle ;
- Madame HOURDEBAIGT Dominique.

Un buffet sera assuré par les services Traiteur du restaurant l'Osmose et de la boucherie Patey, commerces locaux.

b) Travaux des écoles ou travaux de voirie ?

Monsieur le Maire rappelle qu'il n'est pas possible de mener simultanément les travaux de voirie et les travaux dans les écoles, compte tenu des contraintes budgétaires et logistiques.

Concernant le projet d'installation d'une pompe à chaleur air/eau à l'école, le dossier est en attente des conclusions du bureau d'études, qui permettront de déterminer les solutions éventuelles et la faisabilité du projet. Celui-ci porte sur le remplacement du système de chauffage existant ainsi que sur l'amélioration de la circulation d'air dans les locaux.

c) Personnes isolées – Prévention canicule

Un conseiller municipal s'interroge sur les mesures mises en place pour les personnes isolées, notamment en cas de canicule, et souhaite s'assurer que le dispositif est opérationnel.

Monsieur le Maire indique qu'il a communiqué toutes les informations nécessaires lors des repas organisés pour le troisième âge, en invitant les personnes isolées à s'inscrire sur les registres prévus à cet effet et à se signaler en Mairie. Il regrette toutefois qu'à ce jour, aucune personne ne s'y soit manifestée.

Monsieur le Maire précise par ailleurs que la prise en charge des personnes âgées relève désormais principalement de la compétence de la **Communauté de Communes (CCE)**, via le **CIAS**, et non plus directement de celle du maire.

d) Communication municipale

Un conseiller municipal propose qu'une communication soit adressée aux habitants avant la période estivale. Dans un souci de limiter les impressions papier, ce dernier suggère de privilégier une inscription à une newsletter. Il est rappelé par Monsieur le Maire que l'ensemble des informations est d'ores et déjà disponible sur le site internet de la commune.

Afin de réfléchir et proposer un ou des modes de communication pérennes et pertinents, une réunion de la commission communication est fixée au : **Lundi 15 juin à 17h00, à la Mairie.**

- LEVEE DE SEANCE A 19 H 51-

**PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL :
MERCREDI 24 JUIN 2026**

Le Secrétaire de Séance,
TORRES Florence



Le Maire,
BAILAN Bernard

